

ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES PAROIS VITRÉES

Issu des recommandations du NF DTU 39 P1-1 – Annexe B

Octobre 2013

Quand nettoyer ses vitrages ?

Nettoyez régulièrement vos fenêtres pour conserver leurs performances et leur aspect !

Les vitrages doivent être nettoyés au moins tous les 6 mois.

Selon l'environnement, un entretien plus fréquent est nécessaire.

Les vitrages abrités de la pluie doivent être nettoyés plus régulièrement.

Les enduits neufs de façade peuvent produire des coulures susceptibles de laisser des traces indélébiles sur les parois vitrées ! Il convient de nettoyer les vitrages dès que ça se produit !

Si des travaux extérieurs ont produit des salissures ou des traces sur les vitrages, il convient de les nettoyer aussitôt.



Une éponge propre, du produit à vitres et une raclette pour essuyer suffisent et sont efficaces !



Pas de nettoyeur haute pression !

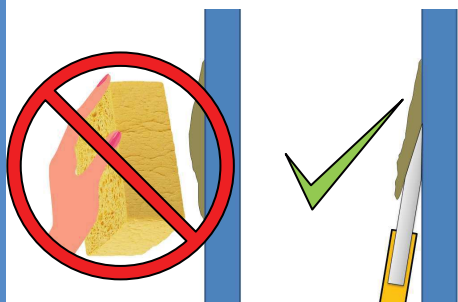


Pas d'éponges ou de matières abrasives !



L'eau de javel, les solvants et autres produits agressifs sont proscrits !

Enlever une tache de terre, une fiente d'oiseau ou un dépôt similaire



Ne pas frotter la tache ! Vous pourriez rayer le verre !

Soulever délicatement le résidu avec une lame de rasoir à plat, sans gratter. Puis procéder à un nettoyage classique.

Des traces de ventouses ou d'étiquettes apparaissent à la condensation/embuage du vitrage ?



Ce phénomène passager est propre au procédé de fabrication et apparaît dans certaines conditions météo. Il ne constitue pas un défaut du verre.



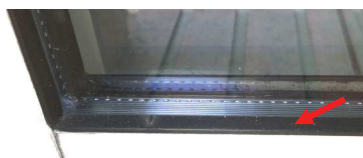
Il peut être atténué voire disparaître en appliquant du blanc de Meudon ou du blanc d'Espagne au pinceau ou rouleau propres. Puis procéder à un nettoyage classique.

Après le lavage, les vitrages doivent être essuyés sur la totalité de leur surface.

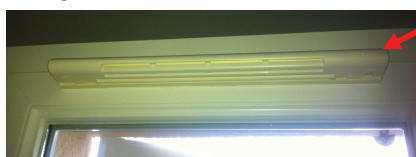


Certains vitrages nécessitent un entretien spécifique qui doit être précisé par le fournisseur de vitrages.

Il s'agit notamment des verres autonettoyants ou de certains verres comportant un traitement de surface spécifique (réfléchissant, etc.)



Les **joints d'étanchéité** des vitrages ne doivent pas être peints, vernis ou lazurés, sauf indication contraire du professionnel ! En cas de dégradation, contactez votre professionnel.



Les **entrées d'air** et les **orifices de drainage**, doivent rester dégagés et propres.



Ajout ultérieur

Il convient de consulter votre professionnel pour s'assurer que tout ajout ou modification sur les fenêtres et vitrages n'exposent pas ceux-ci à des dégradations. Un ajout ou une modification ultérieure pouvant entraîner une détérioration de la paroi vitrée et pour lequel le professionnel n'a pas été consulté annule la garantie.

J'ai de la condensation sur mes vitrages isolants côté intérieur du local



Cela peut être la cause :

- d'une température extérieure très basse et d'une température intérieure chaude et humide ;
- d'une forte source d'humidité. Dans une salle de bain, dans une cuisine, l'humidité intérieure peut saturer et condensera forcément sur les vitrages et toutes les autres parois ;
- d'un vitrage faiblement isolant ;
- d'une ventilation insuffisante.

J'ai de la condensation sur mes vitrages isolants côté extérieur du local



Ce phénomène se produit à certaines périodes de l'année en fonction des conditions de température et d'humidité.

Il ne se produit que sur des vitrages très isolants thermiquement.

Il s'agit de la rosée matinale, la même qui se produit sur l'herbe, les végétaux et l'environnement extérieur.

Ce phénomène physique ne constitue pas un défaut.

Dans le cas de condensation dans la lame d'air entre les verres, contactez votre miroitier.



Généralement, de la condensation sur le vitrage côté intérieur, persistante après le remplacement des fenêtres, est le signe d'une ventilation insuffisante. Si cette condensation est visible sur les vitrages, elle peut aussi être présente sur les autres parois du local. Sur ces parois, elle peut entraîner l'accumulation de polluants et de moisissures nocives pour la santé. Une faible ventilation signifie également un faible renouvellement d'air et donc une saturation en CO₂.

Il convient de ne pas obturer les entrées d'air et les ventilations, justement prévues pour renouveler l'air et conserver un air sain dans les habitations.